

# PARIS MARAIS DANCE SCHOOL 2018-2019

## BULLETIN D'INSCRIPTION - STAGES ENFANTS

2 niveaux séparés : débutant - moyen

**Automne** : 29 octobre au 2 novembre // **Noël** : 2 au 6 janvier 2019 //

**Hiver** : 4 au 8 mars 2019 // **Printemps** : 29 avril au 3 mai 2019

**IMPRIMER/SCANNER + SIGNER pages 1 et 2**

+ à renvoyer par mail avec preuve de règlement à : [stages@pmds.fr](mailto:stages@pmds.fr)  
ou par courrier à : **PMDS, 51 rue du Temple, 75004 Paris, France**

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_ G / F \_\_\_\_\_

Taille (en cm): \_\_\_\_\_ Poids (kg): \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Parent : tél : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Contact en cas d'urgence : \_\_\_\_\_ Tel: \_\_\_\_\_

Antécédents médicaux : \_\_\_\_\_

Votre niveau en danse classique : débutant 1<sup>er</sup> cours / débutant / moyen ou Conservatoire : \_\_\_\_\_

### Choix du(des) stage(s) :

débutant

moyen

Prix du stage

**Automne** : 29 octobre au 2 nov. 2018   95 €

**Noël** : 2 au 6 janvier 2019   95 €

**Hiver** : 4 au 8 mars 2019   95 €

**Printemps** : 29 avril au 3 mai 2019   95 €

**adhésion obligatoire au Centre de Danse du Marais** + 12€  
(valable 1 an, réduction dans des magasins de danse)

**Total dû :** \_\_\_\_\_ €

### **Parrainez vos amis et obtenez 10% de remise pour chaque parrainage**

Remise faite après inscription du/des filleul.s. Merci de vous reporter à la page Parrainages de ce bulletin.

### **Je m'inscris et je règle :**

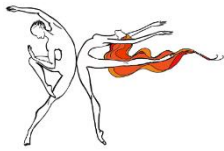
par chèque à l'ordre de « **Paris Marais Dance School** » ou « **PMDS** » :

ou par virement à : Banque FIDUCIAL, à l'ordre de PMDS, 51 rue du Temple, 75004 Paris,  
IBAN : FR76 1317 9000 0102 6720 0000 147 BIC : FIDCFR21XXX

J'ai lu et j'accepte sans réserve les Conditions générales de Paris Marais Dance School ci-après.

Mode d'inscription :  par mail et Internet  par courrier  remis au professeur  par téléphone

Date : \_\_\_\_\_ Signatures parents : \_\_\_\_\_



# PARIS MARAIS DANCE SCHOOL

## BALLET & CONTEMPORARY-GRAHAM

### CONDITIONS GENERALES *dernière mise jour : 20 mars 2018*

1. PMDS est l'abréviation de Paris Marais Dance School, école dirigée par Maggie Boogaart et Ghislain de Compreignac.
2. En cas de problème d'interprétation, la version en langue française des présentes conditions générales fait autorité.
3. Tous les cours ont lieu dans les studios du Centre de Danse du Marais.
4. Toutes les cours sont enseignés en français et en anglais.
5. L'adhésion (12€) au Centre de Danse du Marais est obligatoire pour accéder aux cours, est valable un an, et permet des réductions dans plusieurs magasins de danse à Paris.
6. Les cours sont ouverts aux enfants, adolescents et adultes avec les précisions suivantes : les cours d'éveil et d'initiation sont accessibles aux enfants de 3 à 7 ans, les cours de danse classiques sont accessibles à partir de l'âge de 8 ans. Les pointes peuvent être pratiquées par les filles à partir de 12 ans, sur autorisation du professeur. Les cours de danse contemporaine sont accessibles à partir de l'âge de 14 ans. Les cours avancés sont accessibles à partir de 15 ans et d'un niveau avancé.
7. Les stages sont ouverts aux enfants, adolescents et adultes, selon les indications particulières indiquées dans chaque brochure de présentation de stage, notamment les indications concernant les âges et les niveaux.
8. L'inscription au stage est prise en compte à réception de la fiche d'inscription dûment remplie et signée, de l'autorisation parentale pour les mineurs et du paiement du montant total.
9. Les frais de virement et de change de devises sont à la charge du participant ; l'école doit recevoir le montant net tel qu'indiqué sur le bulletin d'inscription.
10. Pour tout paiement par virement bancaire ou Paypal, une preuve de transfert est demandée avec le bulletin d'inscription. Les paiements par carte bleue, Western Union, Moneygram ou autres ne sont pas acceptés.
11. Tout stage commencé est dû ; il n'y a aucun remboursement des frais d'inscription, quel qu'en soit le motif et quelle que soit la durée du stage.
12. Pour les inscriptions par Internet, un délai de rétractation de 14 jours est applicable à partir de la date d'envoi de l'inscription, sans indication de motif. Le remboursement intégral se fera dans les 14 jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du contrat. Si vous avez commencé les cours pendant le délai de rétractation, vous devez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.
13. En cas de force majeure (événement extérieur, imprévisible, irrésistible), provoquant une impossibilité de faire le stage, l'école procède au remboursement de la partie non effectuée du stage, déduction faite des frais déjà engagés par l'école.
14. Toute personne participant aux cours certifie ne pas être médicalement jugée dispensable par un médecin qualifié. En cas de doute, les professeurs pourront exiger un certificat médical.
15. Les professeurs se réservent éventuellement le droit de refuser toute personne qui ne correspondrait pas au niveau ou à l'image ou à l'éthique du cours et du groupe présent. Ils peuvent décider à tout moment d'exclure du cours une personne dont le comportement est susceptible de déranger le déroulement normal du cours.
16. La direction et les professeurs se réservent le droit si nécessaire d'apporter toutes modifications au règlement et au déroulement des cours. Ces modifications seront affichées sur le site web [www.paris-marais-dance-school.org](http://www.paris-marais-dance-school.org).
17. Pour chaque classe, l'école et le professeur déterminent seuls le nombre d'élèves par classe, en fonction de la taille des studios. En cas de changement vers un studio plus petit, le nombre d'élèves initial pourra être conservé.
18. Le niveau des élèves dans chaque classe n'étant pas toujours homogène, le professeur adapte le niveau de chaque cours en fonction des élèves présents ; il peut adapter la difficulté des exercices en créant des groupes séparés. Les élèves acceptent que certains exercices ne soient pas adaptés à leur niveau.
19. Le professeur peut décider seul de changer les pièces du répertoire et les chorégraphes initialement prévus pour l'étude, notamment en fonction du niveau des participants, de leur nombre et de la répartition entre hommes et femmes, ou du niveau technique ou artistique du groupe.
20. La méthode pédagogique de l'école incorpore la pratique de nombreuses corrections essentielles à l'obtention des bonnes postures. Les professeurs sont amenés à avoir des contacts physiques avec les étudiants, dans le respect des convenances, ce que les étudiants et leurs parents acceptent.
21. Il est de la responsabilité de chaque élève et de ses parents, et non de PMDS, de souscrire une assurance individuelle accident.
22. PMDS décline toute responsabilité sur les enfants mineurs en dehors des studios de danse où les enfants sont avec leur professeur. Dans la mesure où le Centre de Danse du Marais est un lieu public accessible de la rue sans restriction, et qu'il est une entité juridique distincte qui n'est pas gérée ni sous la responsabilité de PMDS, il appartient aux parents d'évaluer leur degré de liberté ou de les faire accompagner jusqu'à chaque salle de cours.
23. Il est de la responsabilité des participants de se maintenir en bonne santé (il est recommandé d'arriver au moins 30 mn avant le cours pour s'échauffer, de se protéger du froid, de bien s'alimenter, de boire de l'eau, de prévenir les accidents ...) et de connaître leurs limites.
24. Quand un participant subit une blessure, il/elle doit le signaler immédiatement aux enseignants afin qu'ils puissent aider à déterminer ce qui est nécessaire pour une prise en charge immédiate (organiser ambulance, avertir sa famille ...) ou adapter le programme du cours en cas de blessures mineures. Il est essentiel que le participant informe d'abord l'enseignant, afin qu'il puisse aider à minimiser la blessure, éviter les blessures chroniques et démarrer la guérison le plus tôt possible.
25. Les cours ne sont pas publics; aucun spectateur ne sera admis sans autorisation du professeur.
26. La direction et les professeurs ne pourront être tenus responsables en cas de vol, de perte ainsi que pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toutes personnes, y compris les invités ou accompagnateurs, au sein du Centre de Danse du Marais. Il est demandé aux participants aux cours d'emporter avec eux toutes leurs affaires personnelles dans la salle de cours et de ne jamais rien laisser dans les vestiaires.
27. Les participants aux cours sont invités à se changer uniquement dans les vestiaires, à l'exclusion de tout autre endroit.
28. Les participants sont tenus de porter des vêtements de danse appropriés et propres tous les jours, prendre des douches dans les pauses entre les classes, attacher les cheveux longs en
29. Il est impératif de ne rien laisser dans les vestiaires (sac, chaussures, manteau ...) et de tout emporter avec soi dans le studio de danse.
30. Tous les déplacements, tenues de danse, costumes de spectacles sont à la charge de l'élève.
31. Tout danseur et danseuse participant à un cours accepte que la direction ou toute personne habilitée par la direction (journaliste, photographe, cinéaste) puisse prendre des photos et vidéos pendant les cours et abandonne son droit à l'image. Toute personne qui ne souhaite pas accepter cette condition doit simplement le signaler au professeur avant le début du cours.
32. Les parents et amis sont bienvenus pour assister aux présentations finales des stages.
33. Tout signataire du bulletin d'inscription reconnaît avoir pris connaissance de la brochure de présentation du stage choisi, disponible pour téléchargement sur le site web <http://www.paris-marais-dance-school.org>.
34. Toute inscription vaut acceptation des présentes conditions générales.
35. Toute participation dans un cours organisé par PMDS entraîne automatiquement l'acceptation des présentes conditions générales de Paris Marais Dance School, que ce soit dans un contexte de cours amateur, pré-professionnel, professionnel, cours collectif, cours privé, stage, ou formation professionnelle.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_ Signatures parents (si étudiant mineur) : \_\_\_\_\_



# PARIS MARAIS DANCE SCHOOL

## BALLET & CONTEMPORARY-GRAHAM

### PARRAINAGES

*Votre nom, prénom :* \_\_\_\_\_

*Date :* \_\_\_\_\_

Merci de reporter ici les noms, mails et téléphones des personnes que vous proposez et que vous avez informées sur les cours de Paris Marais Dance School.

| Prénom | Nom | âge | mail | tél |
|--------|-----|-----|------|-----|
|        |     |     |      |     |
|        |     |     |      |     |
|        |     |     |      |     |
|        |     |     |      |     |
|        |     |     |      |     |
|        |     |     |      |     |
|        |     |     |      |     |
|        |     |     |      |     |
|        |     |     |      |     |
|        |     |     |      |     |

Les candidats proposés sont acceptés dans la limite des places disponibles.

**Ne déduisez pas maintenant votre remise.** Elle vous sera adressée par chèque dans le mois suivant l'inscription définitive de vos filleuls pour une année.

